

ment en vue, et se préparent en même temps par le genre de leurs études, à jouer par la suite un rôle dans le nouvel ordre des choses.

On a découvert jusqu'à présent quatre de ces unions particulières, qui dirigent les quatorze grandes associations. De ces quatre, trois sont établies dans des universités : une quatrième a son siège dans la résidence d'un prince d'Allemagne. D'accord sur le projet de renverser les constitutions existantes, et sur les moyens d'y réussir, ces unions se partagent sur le régime qu'on mettra à la place de l'ordre de choses actuel. Ce que ces hommes appellent la liberté et l'égalité, en fera la base ; c'est un point convenu. Mais l'Allemagne réunie en un seul corps, formera-t-elle une monarchie élective qui n'est autre chose qu'une république, ou bien préférera-t-elle une république, purement démocratique ? Voilà la question dont la décision est encore ajournée.

Les membres de ces unions s'appellent les noirs, probablement d'après le costume soit disant national qu'ils ont adopté. Ces unions ne se composent pas seulement d'étudiants ; on y trouve des hommes de tous les états, quoique les vrais directeurs aient grand soin de se placer derrière la toile.

Dans le nombre des initiés, il y en a quelques-uns que l'on distingue par l'épithète d'absolus (d'ie unbedingten,) ou de dévoués, parce qu'ils ont contracté l'obligation de n'être dans aucuns cas retenus par quelque considération que ce soit, mais d'exécuter sans modification, et par tous les moyens possibles, ce qui, d'après leur conviction, c'est-à-dire d'après les impulsions qu'on leur a données, leur aura para nécessaire. Il est hors de doute que Sand a été du nombre de ces Séides.

Le précis qu'on vient de donner de l'organisation des sociétés secrètes, est le résultat de l'examen de plus de dix mille pièces, telles que lettres, journaux, discours, qui ont été saisis.

S'il peut rester un doute sur l'objet que ces énergumènes se proposoient, il disparaîtra lorsqu'on aura lu les phrases suivantes, littéralement extraites de ces pièces, et dont on ne nommera pas les auteurs par respect pour la justice qui s'occupe de cette affaire, ou par ménagement pour les familles auxquelles ces écrivains appartiennent.

Un individu très-connu, ayant délinqué par une action véritablement répréhensible, reçut l'avertissement suivant, dont l'original a été trouvé chez les auteurs : "Jusqu'à ce moment nous avons voulu épargner le sang. Nous accordons un nouveau délai. Que l'heure de minuit du 11 ne te trouve pas à . . . si tu veux vivre."

Cet avertissement n'eut pas de suite, parce qu'avant le délai fixé, l'autorité supérieure avoit fait partir l'individu.

"Soyez prudent, afin que la bombe ne crève pas trop tôt." Tel est l'avertissement que, sur le premier bruit des arrestations, un affidé donne à une des sociétés.

"Détruisez tous les vœux, écrit un autre, et ne conservez que notre acte constitutif ; mais surtout que les procès-verbaux disparaissent